

# ATTESTATION

de suivi de la formation du **Brevet de Sécurité Routière**  
correspondant à la catégorie **AM** du permis de conduire

Cette attestation est délivrée en application de l'arrêté du 12/06/2015 modifiant l'arrêté du 08/11/2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière (catégorie AM du permis de conduire).

**Le titulaire de la présente attestation sera autorisé à conduire, sur le territoire national, les cyclomoteurs pendant une durée de 4 mois. Au-delà de ce délai, le conducteur doit être titulaire du brevet de sécurité routière (catégorie AM du permis de conduire).**

**Je soussigné :**

**DARTHEVEL Johnny,**

titulaire de l'agrément N° E1203507770 obtenu le 25/01/2017 à Rennes

et représentant l'école de conduite :

AMC CONDUITE  
52 Avenue du Général de Gaulle  
35270 COMBOURG

ayant pour siret 42044985220037

---

Nom de l'enseignant : DARTHEVEL  
N° de l'autorisation d'enseigner : A0203500410

**Atteste que :**

M/Mme

née le            /        /            à .....

demeurant à .....

a suivi les HUITES HEURES DE FORMATION PRATIQUE option CYCLOMOTEUR.

Fait à COMBOURG, le ...../...../.....

---

Signature du bénéficiaire

Signature du titulaire de l'agrément

Cachet de l'organisme

Pour l'élève mineur,  
signature du ou des parents  
ou du représentant légal